



Bulletin d'information syndicale



Le 12 MARS 1998
Volume 9,. Numéro 5

Fusion des commissions scolaires

(Denise Longtin, présidente)

Il y a les grands engorgements, les grands bouchons. Pour nous, il y a le grand chambardement. Le vent du nord souffle et emportera avec lui les personnes, corps et âmes, à leurs corps défendants.

La tempête passée, trouverons-nous sur le nouveau territoire de la CSDM que des trous creusés par les départs? Y aura-t-il encore de l'avenir à la CSDM?

Une tempête causée de toute pièce et volontairement par la ministre Marois. Dans quel but au juste? Démanteler la CECM... pour grossir Jérôme-LeRoyer? Ou pour tout autre motif de politiciannerie? N'en reste pas moins que nous sommes pris dans la tourmente et que nous en vivrons longtemps les séquelles.

Mais dans le pratico pratique, il faut veiller au grain et à ce qui nous tient le plus à cœur, c'est-à-dire, nous et nos droits.

Alors étape par étape:



Étape 1:

Toutes les listes prévues au protocole devant être transmises au Syndicat par les trois commissions scolaires concernées (CECM, CEPGM et Jérôme-LeRoyer) l'ont été, en général.

Étape 2:

19 mars - Dépôt du plan d'effectif au Syndicat pour consultation. Des modifications peuvent y être apportées. C'est à ce moment que nous saurons le nombre de postes déclarés excédentaires par classe d'emploi dans les centres administratifs (incluant regroupements et entretiens physiques).

Étape 3:

Notre mouvement de personnel préalable au transfert et à l'intégration, adopté à l'assemblée générale du 10 septembre 1997. Celui des écoles des regroupements 7 et 8 concernées a été fait le 24 février dernier. Reste à faire celui des personnes excédentaires des centres administratifs. (Vous trouverez les modalités d'application plus loin, en page 3).

À ce jour, les personnes devront avoir de fait changé de chaise avant le 15 avril. Il se pourrait que ce soit après si Jérôme-LeRoyer est bien disposée à ne pas nous créer d'ennui.

Étape 4:

15 avril - Adoption du plan d'effectif avec toutes les modifications.

Toutes les personnes qui quitteront vers la nouvelle Commission scolaire de francophone l'Est seront alors connues.

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

Étape 5:

15 juin - Intégration. Nous sommes toutes des personnes salariées intégrées dans une nouvelle commission scolaire. (La CECM devient la CSDM).

Au plus tard le 15 juin, toutes les personnes se seront retrouvé un poste dans leur classe d'emploi, selon les modalités prévues au protocole.

L'APPA tentera, dans la mesure du possible, de limiter au minimum les mouvements de personnel qui se feront par service.

Les personnes qui quittent vers la nouvelle Commission scolaire francophone de l'Est et vers la nouvelle Commission scolaire anglophone de l'Est, auront toute l'aide nécessaire de l'APPA car nous demeurons leur syndicat ➤ vote de l'automne prochain.

NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

(Denise Longtin, présidente)

Notre convention collective, une des bonnes choses que nous ayons dans notre merveilleux monde du travail, arrivera à échéance le 30 juin 1998.

Le temps est enfin arrivé de la renégocier. Je dis "enfin" parce que bon an mal an, depuis plusieurs années, nous contribuons grassement à l'assainissement des finances publiques et nous sommes maintenant les victimes de l'obsession du premier ministre Bouchard pour le déficit zéro qui, en plus de faire des ponctions effarantes dans l'éducation, maintient le cap sur la diminution de notre pouvoir d'achat et notre recul par rapport au secteur privé. Notre convention collective a besoin de se refaire une beauté; colmater ses trous, soigner ses rides. Ça demande beaucoup d'effort. L'approche du syndicalisme moderne a ses limites et il est grand temps que nous redevenions revendicateurs et combattifs.

Vous serez convoqués prochainement en assemblée générale où vous sera présenté un projet de convention collective.

LE PAP EST MORT DANS UNE COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE

(François Martel, directeur)

À l'occasion du plan d'effectif pour l'année 1997-98, la direction de la CECM décidait de sacrifier le PAP (Programme d'Aide au Personnel). On nous a longuement expliqué, longues colonnes de chiffres et de graphiques à l'appui, que la Commission avait gratté tous les fonds de tiroir avant de mettre la hache dans le dernier vestige de ses anciens beaux principes de la "qualité de vie au travail". Il fallait absolument épargner le salaire de la seule personne-ressource affectée au mieux-être de l'ensemble des employées et employés de la CECM.

Est-ce par cynisme ou inconscience, quelques mois plus tard, le bulletin l'École montréalaise suggérait aux employés aux prises avec un problème de se diriger vers un CLSC. On croyait entendre le ministre Rochon conseiller à un accidenté d'attendre l'ouverture du CLSC de son quartier pour soigner sa fracture du crâne.

Évidemment, il n'y a pas de problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, d'épuisement professionnel, de harcèlement sexuel, de relations personnelles conflictuelles, de divorce, de joueur compulsif, etc. chez le personnel de la CECM. Tout le monde, il est beau. Tout le monde, il est gentil. Tout le monde, il est catholique-tricoté-serré. Besoin d'aide pour traverser une période difficile? Prenez un bon verre d'eau chaude (bénite de préférence),

promettez une neuvaine à la Secte du temple scolaire et ça passera!

Quelle ne fut pas notre surprise de lire dans le procès-verbal du Comité exécutif de la CECM du 9 décembre 1997 que la CECM avait décidé de radier une dette de 48 320,16 \$ de la Ville de Montréal, soit un peu moins que le salaire de la psychologue responsable du PAP. En fait, ce montant ne correspond pas à la dette de la Ville envers la CECM mais seulement aux intérêts de cette dette. Faites le calcul au taux actuel d'intérêt et devinez la somme que l'administration de Géranium 1^{er} doit à la CECM! Deux petites lignes savamment enrobées dans un procès-verbal et hop! le tour est joué.

Devinez le motif de cette décision surprenante. La résolution parle de "bonnes relations" entre la Ville et la CECM. Suave! Essayez donc de faire valoir cet argument lors de la négociation de votre hypothèque, de votre prêt-auto ou du paiement de votre carte de crédit, juste pour voir la réaction de votre interlocuteur.

Le PAP (Programme d'Aide au Personnel) est mort à la CECM. On l'a remplacé par le PAB (Programme d'Aide à Bourque). Se pourrait-il que Pierre Bourque ait davantage besoin d'aide que tout le personnel de la CECM réuni? Seul son coiffeur le sait....

MODALITÉS D'APPLICATION MOUVEMENT DE PERSONNEL PRÉALABLE AU TRANSFERT ET À L'INTÉGRATION

Appel pour faire la liste des personnes volontaires qui désirent quitter la CECM

Exemple:

- Il y a 10 personnes agentes de bureau cl. II des centres administratifs qui veulent rester à la CECM
- 6 personnes agentes de bureau cl. II à la CECM, volontaires pour quitter vers Jérôme-LeRoyer
- Il manque 4 postes d'agent de bureau cl. II dans les écoles pour affecter les 10 personnes qui veulent rester à la CECM

Le mouvement:

Fait une liste des 10 postes disponibles avec les postes des 6 volontaires et les 4 postes des moins anciennes de la classe d'emploi concernée dans les écoles (en tenant compte des exigences, du nombre d'heures, du quart de travail, poste cyclique ou annuel).



Les personnes choisissent un poste, selon l'ordre décroissant d'ancienneté, parmi les postes de la liste pour lesquels elles répondent aux exigences du poste.
* *Cependant, une personne salariée pourra déplacer dans un poste comportant un nombre d'heures égal ou inférieur au sien mais jamais supérieur.*



Permutation obligatoire

Si impossible:

Déplace la personne la moins ancienne de sa classe d'emploi sur le poste pour lequel elle rencontre les critères établis:
exigences du postes
nombre d'heures
quart de travail
poste cyclique ou annuel



Cette personne déplacée a le choix soit de prendre le poste pour lequel la personne qui l'a déplacée ne rencontrait pas les exigences, soit de choisir un poste parmi ceux des personnes qui quittent vers Jérôme-LeRoyer

À défaut de pouvoir déplacer, les personnes sont transférées à la Commission scolaire francophone de l'Est

ÉCHÉANCIER SYNDICAL

Le printemps sera chaud à l'APPA. Pourquoi tant de réunions? Nous avons deux échéances capitales à rencontrer: la création des nouvelles structures scolaires et l'échéance de notre convention collective. Comme notre mouvement syndical repose essentiellement sur la démocratie, il faut informer, consulter, concerter et décider collectivement.

Les discussions et décisions auxquelles vous participez dans les assemblées générales ne restent pas lettres mortes. Les délégations de l'APPA défendent fermement les opinions que vous avez exprimées et les décisions que vous avez prises lors des réunions des instances de la CSN. Que ce soit au secteur soutien scolaire, à la Fédération, à la CSN ou au Conseil du secteur public, vos délégués élus défendent les prises de position de l'assemblée générale.

12 et 13 mars - réunion du secteur scolaire à Québec, but: préparation des revendications pour la négociation de la prochaine convention collective;

17 mars - Bureau de direction de l'APPA

19 mars - présentation du premier plan d'effectif de la CSDM par le conseil provisoire. Ce plan précisera le nombre de postes excédentaires par classe d'emploi des services administratifs;

28 mars - Réunion des représentants syndicaux de l'ensemble du secteur public et parapublic de la CSN à Québec. But: élaboration de la politique salariale syndicale pour la prochaine convention collective.

31 mars - Bureau de direction de l'APPA

8 avril - Assemblée générale annuelle de l'APPA. États financiers et prévisions budgétaires. Rapports des comités. Statuts et règlements de l'APPA. Modifications au modèle d'organisation.

15 avril - Adoption du plan d'effectif par le Conseil provisoire.

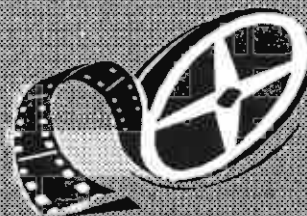
26, 27, 28 avril - Colloque de l'APPA

15 juin - Date butoir pour l'octroi des postes dans toutes les nouvelles commissions scolaires.

30 juin - Disparition de la CECM du BSBGM et de la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer.

1er juillet - Création des nouvelles commissions scolaires

10e COLLOQUE UNE HISTOIRE À SUIVRE LES 26, 27 ET 28 AVRIL



(Le comité organisateur du colloque)

L'organisation du colloque "Une histoire à suivre" se déroule bien. Les délais sont respectés.

L'affiche publicitaire a été acheminée dans tous les lieux de travail il y a deux semaines. Dans la première semaine de mars, vous avez également reçu votre cahier. Il ne reste donc qu'à confirmer votre présence.

À cet effet, le comité organisateur tient à vous rappeler que, cette année, même s'il n'y a pas de journées pédagogiques prévues pour toutes les écoles les 27 et 28 avril, il n'en demeure pas moins que nous avons entièrement le droit de participer à notre colloque. Plusieurs personnes s'entendent avec leur supérieur immédiat pour y assister les deux jours et d'autres pour une des deux journées.

Advenant le cas où vous recevez un refus catégorique, communiquez avec nous au 254-3503.